



Compte rendu de la réunion de bureau du 02/11/2020

## **1 – Relations entre le Conseil régional et les conseils de développement**

Guy Jourden a participé à une rencontre entre le Président du Conseil régional et l'ensemble des conseils de développement bretons dont l'objectif était de connaître la position de la Région vis-à-vis des conseils de développements après 2020.

La fin des contrats de partenariat avec les Pays et la fin des comités uniques de programmation en 2020 engendrent des interrogations de la part des conseils de développement, notamment vis-à-vis de leur financement. En effet, jusqu'à présent, la Région attribuait une subvention de 25 000 € dédiée au fonctionnement des conseils dans le cadre des contrats de partenariat, répartie le cas échéant entre les conseils d'EPCI existants sur un même territoire.

Lors de cette rencontre L.CHESNAIS GIRARD a rappelé le contexte en mentionnant que les élus débutent leurs mandats dans les EPCI et les Pays, que le paysage territorial a évolué ces dernières années avec la Loi Notre ce qui a des conséquences pour les Conseils de développement.

Il a remercié les membres des Conseils pour leur mobilisation dans les CUP, la Breizh Cop, les travaux sur la mobilité, les assises de la mer ...travaux repris par les élus, les services.

Un nouveau cadre s'impose à la région avec la montée du fait communautaire qui implique la prise en compte plus forte des intercommunalités par la région.

Conséquences : 2 échelles de territoire de dialogue pour la région

- 1ère échelle : Des territoires à réinventer pour penser l'avenir avec la prise en compte des bassins de vie. Les SCOT, les documents de stratégie commerciale, de mobilité et d'énergie doivent être sur des bassins de vie cohérents. La volonté de la région est d'avoir un partenaire local à cette échelle qui peut être celle du SCoT.
- 2ème échelle : Echelle du faire, c'est-à-dire du maître d'ouvrage (ex : eau, mobilité, urbanisme...), qui est l'EPCI.

La Région souhaite donc avoir une réflexion à l'échelle du bassin de vie et mettre en œuvre les actions à l'échelle des EPCI. Ces réflexions doivent intégrer un travail sur la différenciation (destination touristique, bassin versant...).

Guy Jourden est intervenu au titre du réseau des conseils de développement bretons afin de rappeler leur engagement :

- Environ 2000 bénévoles travaillent depuis 20 ans sur une démocratie participative et contributive.
- 2014-2020 : Contractualisation avec les CUP ont permis une meilleure connaissance entre élus et société civile.
- La loi Notre et la loi Engagement de 2019 a chahuté les CD mais la mobilisation collective des CD a assuré leur maintien. Cette organisation en réseau des CD permet une certaine reconnaissance à l'échelle régionale mais aussi nationale avec la participation à une commission organisée le 24 juin dernier à l'Assemblée Nationale.
- Challenge pour le maintien des CD : garder démocratie participative dans les EPCI et volonté d'avoir un continuum démocratique, fonctionne bien en Bretagne.

Plusieurs interrogations persistent suite à cette réunion des Conseils de développement bretons du vendredi 16 octobre 2020 le Président de la Région Loïc CHESNAIS GIRARD et les vice-présidentes Laurence Fortin et Anne Patault.

Pour sa part, Guy Jourden retient en premier l'appréciation très positive par la Région des apports des conseils de développement dans les contrats de partenariat et CUP et lors de la Breizh COP ainsi que dans leurs avis et contributions à l'échelle de leur fonctionnement (Pays, PETR, EPCI...). De cette appréciation découle la volonté du Conseil Régional de maintenir son soutien aux Conseils de développement et à leur réseau dans la période 2021-2027 mais avec des conditions différentes.

La fin des contrats de partenariat et des CUP et la mise en place de pactes d'engagement territoriaux sur de nouvelles mailles discutées avec les EPCI à l'échelle d'un bassin de vie ou territoire SCOT (28 SCOT et une volonté de réduire ce nombre) suppose une intervention du ou des conseils de développement du territoire à ce nouveau niveau de contractualisation.

C'est à cette nouvelle échelle de contractualisation qui doit, si j'ai bien compris regrouper au moins 2 EPCI, que le Conseil Régional souhaite apporter son aide de 25 000 euros.

## **2 – Relations avec les communautés de communes du Pays de Brest :**

En vue du renouvellement du Conseil de développement, un courrier avait été adressé aux Présidents et Directeurs généraux des communautés afin d'échanger sur ce sujet et d'améliorer le fonctionnement du Conseil à cette échelle. Une relance a été faite en septembre. A ce jour, 4 rendez-vous ont eu lieu (Lesneven – Côte des légendes, Brest métropole, Pays d'Iroise et Presqu'île de Crozon-Aulne maritime).

Une proposition de charte de partenariat<sup>1</sup> a été fournie aux élus lors de ces rencontres. Le Président du Pays d'Iroise, en charge du Conseil de développement au Pôle métropolitain du Pays de Brest, a proposé qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des communautés pour en échanger et faire des propositions si besoin.

Les élus rencontrés se sont montrés très positifs vis-à-vis du Conseil.

### **3 – Groupe de travail énergies :**

Une réunion à distance est organisée afin de rédiger un cahier d'acteurs dans le cadre du débat public national sur l'éolien flottant en sud Bretagne.

<https://eolbretsud.debatpublic.fr/>

### **4 – Association du Conseil de développement au projet TOMORROW de Brest métropole**

Maryse Larpent a été invitée à participer aux travaux préparatoires à la mise en œuvre de ce projet qui a pour objectif de faciliter et d'accélérer la transition énergétique dans les villes.

Comment les collectivités peuvent-elles jouer le rôle de facilitateur et d'accélérateur de la transition ?

C'est cette question qui est au cœur du projet TOMORROW, en donnant à plusieurs villes pilotes l'opportunité d'engager leurs acteurs locaux et leurs citoyens dans l'élaboration d'une feuille de route de transition énergétique. Ce projet européen, financé par le programme Horizon 2020 entre 2019 et 2022, rassemble 6 villes pilotes : Brest Métropole (France), Dublin (Irlande), Valence (Espagne), Mouscron (Belgique), Brasov (Roumanie) et Nis (Serbie). Ces dernières sont accompagnées par deux chefs de file experts des transitions : Energy Cities, réseau européen de plus de 1000 villes engagées dans la Convention des Maires, et DRIFT, institut de recherche hollandais spécialisé en gestion des transitions.

TOMORROW aidera les villes à mettre en œuvre des formes innovantes de gouvernance, afin de faciliter et d'accélérer les transitions, par des processus participatifs, d'apprentissage et d'expérimentation. Si chaque ville est autonome dans le déploiement du projet sur son territoire, le partage d'expériences et de méthodologies est au cœur de la démarche, afin de créer une communauté de pratique entre villes européennes.

Brest métropole lancera en fin d'année une campagne de mobilisation et d'engagement des acteurs, qui sera lancée en fin qui aura pour objectifs :

- De faire émerger des engagements individuels et collectifs, afin de partager une feuille de route commune, cohérente avec les objectifs du PCAET ;
- De capitaliser sur l'existant en facilitant la mise en relation des acteurs et des initiatives ;

---

<sup>1</sup> En annexe de ce document

-D'inciter les acteurs à innover et expérimenter des solutions pour l'avenir du territoire et de leur activité ;

-De développer un cadre de gouvernance et d'évaluation qui permette de piloter cette feuille de route de transition énergétique dans la durée.

La réunion de lancement de mobilisation des acteurs aura lieu le 27 novembre en visio conférence. Le programme est disponible sur le site dédié au projet [TOMORROW](#).

Il est encore possible de s'inscrire ! <https://form.jotform.com/203092003935346>

#### 5 - Questions diverses

- Brest ports 2040 : Plusieurs membres du Conseil ont participé aux ateliers mis en œuvre dans le cadre de ce projet. L'ensemble des documents résultant de ce travail est disponible sur le site de [l'ADEUPa](#)
- Guy Jourden participe à une conférence sur le transport de marchandises à la voile dans le cadre du [Forum alimentation et territoires](#) qui aura lieu le 27 novembre 2020. Il est encore possible de s'y inscrire [ICI](#).

La prochaine réunion de bureau aura lieu le :

**Judi 3 décembre à 17h30** à distance ou en présentiel 18 rue Jean Jaurès à  
Brest

Les modalités de la réunion vous seront précisées dès que possible.